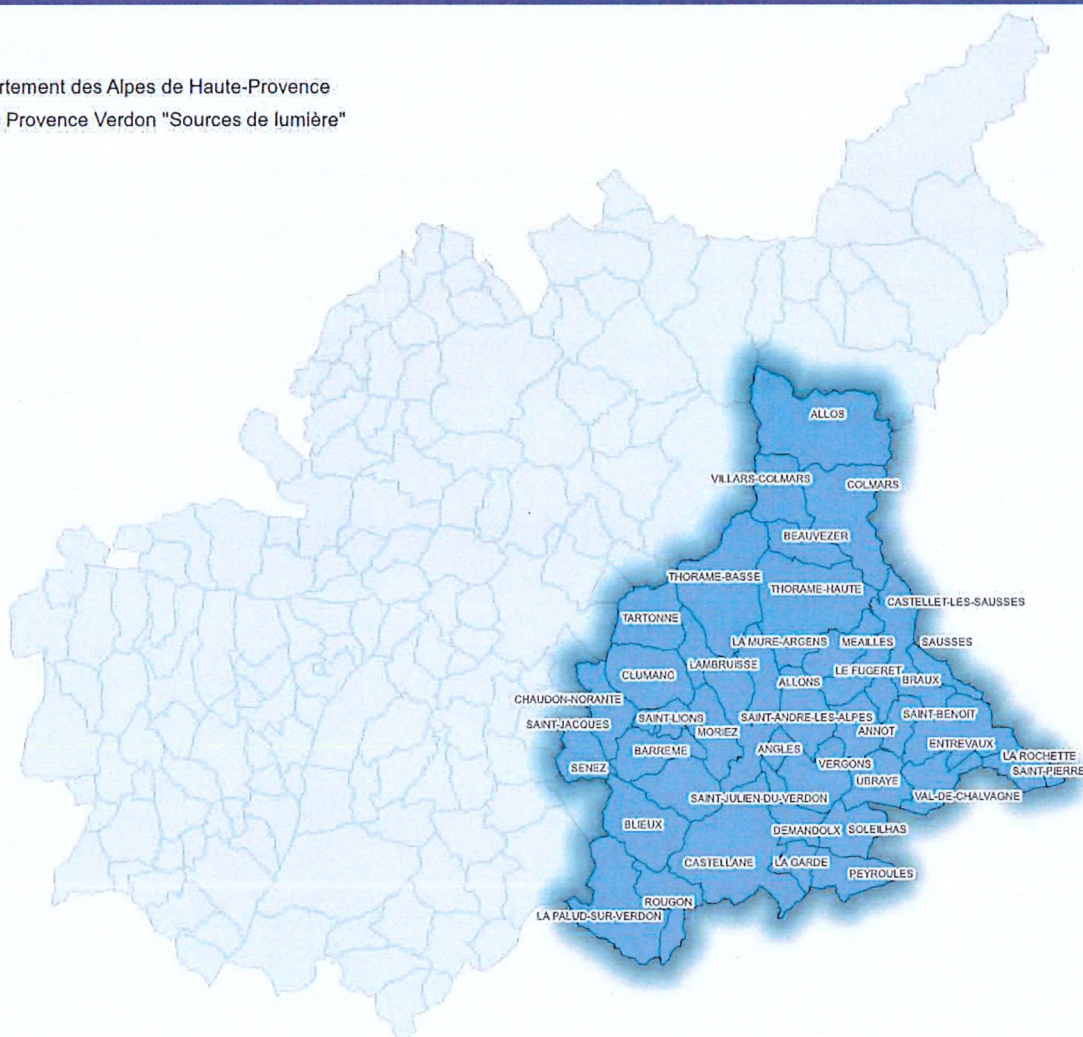


AVENANT N°1

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2026

ALPES PROVENCE VERDON « SOURCES DE LUMIERE »

- Département des Alpes de Haute-Provence
- Alpes Provence Verdon "Sources de lumière"



ETABLI ENTRE :

Le Département, représenté par Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-SCC1 de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2025,

Ci-après désignée par le « Département »,

D'UNE PART,

ET

La communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière, représentée par Monsieur Maurice Laugier, habilité à ces fins par la délibération n°.....,

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans l'avenant en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci-après désigné les « partenaires du contrat »,

D'AUTRE PART,

VU la délibération n° V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2023,

VU la délibération n° V-SCC-2 de l'Assemblée départementale en date du 20 octobre 2023,

VU la délibération n°V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 mars 2024,

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 entre le Département et les partenaires du territoire Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » signé le 17 septembre 2024,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026, autorise l'ajustement du contenu du contrat sur la période 2024-2026 au regard de l'avancée des opérations, sur la base des dossiers déposés et enregistrés par les services du Département et prenant compte des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes recensées pour la clause de revoyure (plan de financement finalisé, niveau de maturité des projets, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2024-2026.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 13 février 2025 le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 a été ajusté.

Article 2 : Les opérations identifiées

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires.

Trois types d'ajustements sont possibles : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, trois opérations sont retirées, une opération ajustée (montant de l'aide CDST) et sept opérations sont ajoutées pour le territoire Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

OPERATIONS RETIREES DU CONTRAT

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Attractivité des centres bourgs	La Mure Argens	Redynamisation centre village, création de 4 logements	387 195,20 €	46 500 €
2	Tourisme	Allos	Création d'un chemin multi-usages	440 000 €	88 000 €

	Culture	Braux	Construction d'un théâtre de plein air	128 800 €	38 600 €
--	---------	-------	--	-----------	----------

OPERATIONS AJUSTEES

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Montant plafond de l'aide CDST	Montant plafond de l'aide CDST ajusté
1	Service aux populations	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Soutien au fonctionnement annuel 2024 à 2026 des Maisons France Service de Saint André les Alpes, Castellane, Annot, France Service Itinérante	750 000 €	84 000 €	69 600 €

OPERATIONS AJOUTEES AU CONTRAT

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Service aux populations	Annot	Aménagement piscine municipale (plages)	200 000 €	60 000 €
2	Itinérance touristique et sports de nature	Saint-Julien-du-Verdon	Aménagement du stationnement des embarcations à la base nautique du Touron - Acquisition d'un ponton	24 000 €	2 400 €
		Saint-Julien-du-Verdon	Mise en sécurité et aménagement d'une rampe de mise à l'eau des embarcations dans la Baie du Touron	23 800 €	7 140 €
	Tourisme	Senez	Restructuration du gîte communal	123 600 €	24 720 €

	Annot	Réfection du gîte communal de Roncherel	44 623.50 €	13 387 €
Tourisme / Equipement structurant	Allos	Construction d'une halle sportive et ludique	2 356 000 €	150 000 €
Culture	Saint-André-les-Alpes	Mise en valeur du site patrimonial de l'église Saint Jacques de Courchons	190 850 €	30 000 €
			Total	287 647 €

Enveloppe du territoire : 1 491 808 €

Enveloppe disponible après avenant n°1 : 89 021 €

Article 3 : Mise en œuvre

L'ensemble des autres dispositions du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 demeurent inchangées.

L'inscription à la clause de revoyure (avenant n°1) ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par les porteurs. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le contrat indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant devront avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2026.

Fait à le

La Présidente du Département,

Le Président de la Communauté
de Communes Alpes Provence
Verdon « Sources de Lumière »,

Le Maire de la commune
d'Allos,

Eliane BARREILLE

Maurice LAUGIER

Michel LANTELME

Le Maire de la commune
de Braux,

Stéphane GRAC

Le Maire de la commune
de La Mure Argens,

André-Luc BLANC

Le Maire de la commune
de Saint-André-les-Alpes

Serge PRATO

Le Maire de la commune
de Senez,

Gilles DURAND

Le Maire de la commune
d'Annot,

Marion COZZI

Le Maire de la commune
de Saint-Julien-du-Verdon,

Thierry COLLOMP

Le Maire de la commune
d'Entrevaux,

Lucas GUIBERT

Le Maire de la commune
de Castellane,

Bernard LIPERINI

Le Maire de la commune
de Demandolx,

Baptiste GAGLIO

Le Maire de la commune
de Thorame-Haute,

Thierry OTTO-BRUC

Le Maire de la commune
de Saint Benoît,

Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_25-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_25-DE